

13959/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 24 novembre 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 24 novembre 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants, pour le Danemark, la France, l'Italie et Malte, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

E 11648



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 22 novembre 2016
(OR. en)

13959/16

SOC 657
EMPL 447

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants, pour le Danemark, la France, l'Italie et Malte, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

DÉCISION (UE) 2016/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants,
pour le Danemark, la France, l'Italie et Malte,
du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail¹, et notamment son article 8,

vu les listes de candidats présentées au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

vu les listes des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail,

¹ JO L 216 du 20.8.1994, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 17 octobre 2016¹, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, pour la période allant du 8 novembre 2016 au 7 novembre 2019.
- (2) Le gouvernement italien a proposé de nouvelles candidatures pour deux postes à pourvoir.
- (3) L'organisation de travailleurs CES et l'organisation d'employeurs BUSINESSEUROPE ont présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 17 octobre 2016 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 386 du 20.10.2016, p. 3).

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2019:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Membre titulaire	Membre suppléant
Italie	M. Romolo De CAMILLIS	M ^{me} Alessandra PERA

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Membre titulaire	Membre suppléant
France	M. Abderrafik ZAIGOUCHE	M ^{me} Edina LAMOUREUX
Italie	M ^{me} Cinzia FRASCHERI	M. Marco LUPI

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

Pays	Membre titulaire	Membre suppléant
Danemark	M. Henrik BACH MORTENSEN	M ^{me} Lena SØBY
France	M. Patrick LEVY	M ^{me} Nathalie BUET
Italie	M ^{me} Fabiola LEUZZI	
Malte	M. Lawrence MIZZI	M. Brian ZAHRA

Article 2

Le Conseil procède ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
